

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2000)
Heft: 5

Artikel: Des cantons innovent...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642748>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après «Lothar»
doubler la consommation de
bois de feu

La consommation de bois de feu en Suisse devrait doubler d'ici à 2010 pour atteindre cinq millions de stères par année. L'Office fédéral de l'énergie soutient donc la pose de chauffages au bois.

Dans un premier temps, on va exploiter le bois abattu par l'ouragan «Lothar». Ensuite, il s'agira de réaliser durablement le potentiel régénératif. Le programme d'encouragement ad hoc injectera 45 millions de francs jusqu'à fin 2003. Dans sa session d'été, le Parlement a approuvé le crédit supplémentaire correspondant pour cette année.

Pour informations et formulaires de requête:

Association suisse pour l'énergie du bois ASEB
en Budron H6

1052 Le Mont-sur-Lausanne
tél. 021 653 07 77
fax 021 653 07 78
e-mail info@aseb.ch
Internet www.aseb.ch

24.9.2000
Le verdict des urnes

Le peuple suisse a tranché sur les questions énergétiques:

- il a refusé l'initiative solaire (68% de non)
- il a refusé le contre-projet de la redevance promotionnelle (53% de non)
- il a refusé la redevance incitative en faveur de l'environnement (55% de non).

Le prochain numéro de «Energie Extra» sera consacré aux conséquences qui en résultent pour la politique énergétique suisse et le travail de l'Office fédéral de l'énergie.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Des cantons innovent...



FR: Le Grand Conseil a accepté une motion destinée à promouvoir le label MINERGIE. Les bâtiments de l'Etat et les bâtiments qu'il subventionne, neufs ou ceux qui subissent une rénovation complète, devront satisfaire aux critères du label. De plus, l'Etat subventionnera les réalisations MINERGIE des particuliers. Ces mesures seront introduites avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie.



GE: Ouverture d'une filière de récupération de souches de bois: L'Etat a initié une réflexion portant sur les quelque mille tonnes par an de souches, billes de bois et bois encombrant qui lui sont confiés à titre de déchets. Cette filière sera concentrée sur le centre de compostage du Nant-de-Châtillon. Ce dernier vient d'inaugurer la mise en fonction de deux groupes chaleur-force (chaleur: 700 kW, électricité: 400 kW) qui produiront dorénavant de l'électricité à partir des déchets compostables du canton.



NE: Le deuxième trimestre de l'année a vu l'apparition du premier Flash-info. Cette petite publication du centre cantonal InfoEnergie est destinée à paraître tous les trois mois avec le but de donner des informations très pratiques sur la politique énergétique, mais également sur les nouveaux produits et outils à disposition des professionnels. Il est encore possible de s'abonner gratuitement à Flash-info: InfoEnergie@ne.ch (M. Tillmanns, 032/ 889 47 32)



VD: Dans sa session de janvier, le Grand Conseil vaudois a octroyé un crédit-cadre de Fr. 7'500'000.- pour les 4 prochaines années. Ce crédit est destiné à promouvoir des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie et de recours aux énergies renouvelables. Ce crédit fait suite à un premier crédit-cadre voté en 1997 de Fr. 6'000'000.- et dont le montant a été investi dans divers projets importants dont notamment des installations de chauffage au bois avec distribution à distance de la chaleur.



BS: Bourse solaire: douze nouvelles installations photovoltaïques totalisant plus 500 kW de puissance seront construites cette année à Bâle, et livreront du courant pour la nouvelle bourse solaire: au total, 34 offres pour la construction d'installations solaires ont été déposées suite à un appel d'offre lancé dans le cadre de la bourse solaire. La puissance globale de toutes les installations offertes, avec plus de 1600 kW, est cinq fois plus élevée que le contingent annuel de 300 kW devant être réalisé à Bâle ces prochaines années.

Cette année seront construites une grande installation de 240 kW et, probablement, 11 installations plus petites totalisant environ 300 kW.



TG: Le Conseil d'Etat a adopté le nouveau modèle énergétique et le rapport de base y relatif. Le «Energieleitbild 2000+» définit les priorités de la politique énergétique de ces 10 à 15 prochaines années. Il décrit les mesures qui permettront d'atteindre les objectifs en la matière. Le rapport de base montre qu'il y a moyen de faire avancer la cause de l'énergie; ainsi les ventes de bois d'énergie ont-elles augmenté de 60% par rapport à 1992; la consommation spécifique d'énergie des nouveaux bâtiments d'école est trois fois plus faible que la moyenne de ces bâtiments en 1983. En revanche, il n'a pas été possible d'atteindre le but visant à stabiliser la consommation d'énergie.



ZH: 300 bâtiments MINERGIE, essentiellement des constructions nouvelles, sont désormais recensés dans le canton de Zurich. Les rénovations sous le label MINERGIE sont encore plutôt rares. C'est pourquoi, jusqu'à la fin de l'année, ces rénovations seront subventionnées à raison de 40 francs par mètre carré à condition qu'elles s'inscrivent dans des projets de démonstration. Le montant global des contributions est limité à Fr. 400'000.-.

Source: Bulletin de politique énergétique 2/00
édité par l'OFEN et la Conférence des services cantonaux de l'énergie

MINERGIE

pour des bâtiments neufs ou à rénover, c'est:

- une isolation thermique optimale
- une étanchéité parfaite de l'enveloppe du bâtiment
- une aération douce et automatique
- l'utilisation des énergies renouvelables